

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Issoire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GODRIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1er août 2024

Présent(e)s : Mrs, Mmes GODRIE Pascal – DAVID Roland - DESBORDES Marie-Hélène – BARRIERE Jean-Paul – MORGAT Elodie – DELARUE Alain –RAULT Arielle - DESBORDES Marie-Agnès - PROPIN Jean-Claude – PASQUET Frédéric - TANCHOUX Marie-Christine

Absent(e)s et pouvoirs: M. BOURDIER Didier (pouvoir à Mme RAULT Arielle) – Mme VEYTIZOUX Laurence (pouvoir à Mme MORGAT Elodie) – M. BISSIRIER Gérard (pouvoir à M. BARRIERE Jean-Paul) - M. BERNARD Alain (pouvoir à M. DELARUE Alain) - Mme de RORTHAIS Anne-Rose (pouvoir à M. Pascal GODRIE) – Mme DEPIERREFIXE Nathalie – M. DUTHOIT Vincent (pouvoir à M. PROPIN Jean-Claude) - M. DEPIERREFIXE Bernard (pouvoir à Mme TANCHOUX Marie-Christine)

Soit 11 présents : le quorum est atteint.

07 pouvoirs 18 votants

Secrétaire de séance : Mme DESBORDES Marie-Hélène

Début de séance : 20h10.

ORDRE DU JOUR:

- 1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2024
- 2 Réaménagement de l'Ilot et de l'ancien restaurant « Le Chêne Vert » Demande de subventions
- 3 Enfouissement des réseaux lieu-dit Navaleuil Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- 4 Programme voirie 2025 SYGESBEM
- 5 Création d'une centrale photovoltaïque secteur Les Petites Landes signature d'une promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives
- 6 Signalisation horizontale RD951A Demande de subventions

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18/09/ 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2024 ; aucune modification n'est demandée.

M. Jean-Claude PROPIN regrette que les débats ne soient pas plus relatés; Mm Elodie MORGAT rappelle le très court délai pour rendre le compte rendu en raison de deux conseils municipaux très rapprochés (8 jours d'intervalle) et du délai d'envoi du projet. Mme Marie-Hélène DESBORDES mentionne l'intérêt d'enregistrer les conseils municipaux pour avoir l'intégralité des échanges.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal en l'état, sans modification :

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

2 - 2024-065 Réaménagement de l'Ilot et de l'ancien restaurant « Le Chêne Vert », et Construction d'une Halle - Demande de subventions

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal l'étude d'avant-projet sommaire réalisée par Mr PAUGNAT Hervé, Architecte, titulaire du contrat de maitrise d'œuvre, concernant le projet de réaménagement de l'Ilot et de l'ancien restaurant « Le Chêne Vert » et la construction d'une Halle, l'ensemble est estimé à 429 450.00€ HT soit 515 340.00 € TTC, il se décompose ainsi :

- Réaménagement de l'ilot et de l'ancien restaurant « Le Chêne Vert » :
 - √ 315 450.00 € HT soit 378 540.00 € TTC
- Construction de la Halle :
 - √ 114 000.00 HT soit 136 800.00 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter les différents organismes (Département, Région, Etat, ...) afin d'obtenir les aides financières nécessaires à la réalisation du projet, de constituer les dossiers de demande de subvention, et de l'autoriser à signer tous documents y afférents.

Ce projet suscite un débat chez les élus ; M. GODRIE, maire, mentionne l'intérêt d'avancer sur ce projet cette année, la possibilité d'obtenir des subventions étant incertaine pour les années à venir. Actuellement il est possible de prétendre à :

- une subvention CTD (contrat territorial départemental) de 15 % du coût
- une subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) de 25% du coût
- M. Jean -Claude PROPIN regrette qu'on n'ait pas prévu de logement pour le restaurateur.

M. Frédéric PASQUET mentionne que le 1^{er} étage du bâtiment pourra ensuite être aménagé pour le futur restaurateur; c'est le cœur du bourg, il faut l'aménager; les projets photovoltaïques pourront nous aider.

Mme Arielle RAULT mentionne que c'est un beau projet, mais qu'il va y avoir d'autres dossiers à financer : les travaux liés aux plates-forme de collecte des ordures ménagères, les factures d'électricité, ... Elle est inquiète ; elle adhère au projet mai s'inquiète du financement.

M. Frédéric PASQUET pense qu'il faut avancer.

Mme Elodie MORGAT pense qu'il vaut mieux réduire d'autres dépenses, ex. : la voirie.

M. Pascal GODRIE précise que les projets photovoltaïques peuvent nous aider.

Mme Marie-Christine TANCHOUX déclare que, pour résumer, ce projet, ou on le réalise maintenant ou on ne le fera pas. Elle demande de réunir la commission finances un peu plus souvent et de faire plus de prévisionnel en matière de bauget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De retenir le projet de Réaménagement de l'Ilot et de l'ancien restaurant « Le Chêne Vert », et la construction d'une Halle, l'ensemble est estimé à 429 450.00€ HT soit 515 340.00 € TTC.
 - Réaménagement de l'ilot et de l'ancien restaurant « Le Chêne Vert » :
 - 315 450.00 € HT soit 378 540.00 € TTC
 - Construction de la Halle :
 - 114 000.00 HT soit 136 800.00 € TTC
- De solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD,
 CDDI, Région, de l'Etat au titre de la DETR, et de tout autre organisme susceptible d'apporter un concours financier.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Précise que la dépense sera inscrite au BP 2025.

VOTE:

Pour	Contre	Abstention
17	0	1 M. Jean-Claude PROPIN

3 - <u>2024-066 Enfouissement des réseaux lieu-dit Navaleuil - Demande de subvention auprès</u> du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 08 septembre 2023 relative aux travaux d'enfouissement des réseaux au lieu-dit « Navaleuil », sur la commune déléguée de Mézières-sur-Issoire.

Ces travaux seront réalisés sous convention de maitrise d'ouvrage du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV). Ils sont estimés à 14 878.27 € HT soit 17 853.92 € TTC.

Il indique qu'il y a lieu de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

M. Pascal GODRIE mentionne que ces travaux sont programmés dans le budget 2025. Mme Marie-Christine TANCHOUX demande si ces travaux sont urgents ; M. Pascal GODRIE répond que oui car il y a des difficultés ; il précise qu'il est prévu la pose de candélabres ordinaires avec des leds.

Mme Marie-Christine TANCHOUX s'interroge sur l'utilité de l'éclairage public dans les villages.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE

- De solliciter une participation financière du Conseil Départemental nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette décision.
- Précise que la dépense sera inscrite au BP 2025.

VOTE:

Pour	Contre	Abstention
16	2 Mme Marie-Christine TANCHOUX	0
	M. Bernard DEPIERREFIXE	

4 - 2024-067 PROGRAMME VOIRIE 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme voirie 2025 estimé par l'ATEC :

Libellé	Montant H.T.
Mézières sur Issoire :	
VC n°1 « Chez Cathelit »	23 000.00 € HT
Total H.T	23 000.00 € HT
Montant T.V.A	4 600.00 €
Montant T.T.C	27 600.00 € TTC
Bussière-Boffy :	
VC n°2 « Laboinerie »	13 500.00 € HT
Bussière-Boffy:	
VC n°7 «Mortegoutte »	18 000.00 € HT
Bussière-Boffy:	
VC n°8 « Roche »	4 000.00 € HT
Bussière-Boffy	
VC n°15 « La Digardèche »	25 000.00 € HT
Bussière-Boffy	
VC n°16 « Villebard Haut »	4 000.00 € HT
Total H.T	64 500.00 € HT
Montant T.V.A	12 900.00 €
Montant T.T.C	77 400.00 € TTC
TOTAL PROGRAMME VOIRIE 2025	105 000.00 € TTC

Afin de ne pas trop impacter le budget de la commune des économies sont recherchées.

Il est mentionné que les travaux à Chez Cathelit sont urgents ; actuellement il y a une interruption des passages des poids lourds.

M. Jean-Paul BARRIERE précise que le VC8 « Roche » ne coûte que 4000 € et qu'il est nécessaire de retenir Mortegoutte.

M. Pascal GODRIE propose de supprimer le VC 15 « La Digardèche » pour alléger la facture ; cette option est retenue.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Décide** de réaliser les travaux ci-dessous, et de retenir l'estimation réalisée par l'ATEC et le tableau suivant est soumis au vote

Libellé	Montant H.T.
Mézières sur Issoire :	
VC n°1 « Chez Cathelit »	23 000.00 € HT
Total H.T	23 000.00 € HT
Montant T.V.A	4 600.00 €
Montant T.T.C	27 600.00 € TTC
Bussière-Boffy:	
VC n°2 « Laboinerie »	13 500.00 € HT
Bussière-Boffy:	
VC n°7 «Mortegoutte »	18 000.00 € HT
Bussière-Boffy:	
VC n°8 « Roche »	4 000.00 € HT
Bussière-Boffy	
VC n°16 « Villebard Haut »	4 000.00 € HT
Total H.T	39 500.00 € HT
Montant T.V.A	7 900.00 €
Montant T.T.C	47 400.00 € TTC
TOTAL PROGRAMME VOIRIE 2025	75 000.00 € TTC

A ce montant s'ajouteront les frais de gestion au SYGESBEM et le coût du diagnostic de l'ATEC. Ces travaux seront financés par les fonds propres de la commune après déduction d'une subvention versée par conseil départemental au SYGESBEM. Le montant des travaux sera inscrit sur le budget 2025.

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

5 - <u>2024-068 Création d'une centrale photovoltaïque – secteur Les Petites Landes – signature d'une promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives</u>

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, la présentation du projet d'une centrale photovoltaïque sur la Commune déléguée de Mézières-sur-Issoire par la Société « TENERGIE DEVELOPPEMENT », dont le siège le siège social est situé Arteparc de Fuveau Bâtiment A, Lieudit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau.

Le projet se situe sur une emprise d'environ 2,2503 hectares sur la parcelle C 37 - lui appartenant, sis « Les Petites Landes ». Cette parcelle est classée en Zone Agricole au PLUI du Haut-Limousin, approuvé en date du 20 juin 2022 et devenu opposable en date du 09 Mars 2023.

Le montant de la redevance versée à la Commune est fixé dans la promesse de bail emphytéotique à hauteur de 6 000 € / Mwc / an (six mille euros) par Mwc et par an, pour toute la durée du bail fixée à 40 années.

Après ces explications, Monsieur le Maire donne lecture de la promesse de bail emphytéotique pour une durée de 40 ans sous conditions suspensives.

Un débat s'instaure sur le contenu du bail, suite aux interrogations de la précédente séance du conseil municipal.

- Mme Marie-Christine TANCHOUX a contacté un proche travaillant dans l'électricité ; celui-ci n'a pas constaté d'anomalie dans le document du bail.
- M. Frédéric PASQUET indique que ce n'est qu'une promesse de bail et qu'il est vigilant. Il comprend mal les réticences « la commune n'investie pas et ça rapporte ». Un versement de 17500 € / hectare est prévu à la signature du contrat.

Mme Marie-Christine TANCHOUX indique que la commune signe un contrat et qu'il est normal de s'interroger.

Mme Marie-Hélène DESBORDES rappelle qu'elle ne s'oppose pas au projet mais qu'elle reste interrogative sur certains points du bail

Mme Elodie MORGAT indique que « s'inquiéter d'un contrat ça évite des coquilles dans quelques années »

M. Pascal GODRIE indique être passé à l'office notarial de Bellac et a pu recueillir un avis oral rapide indiquant qu'il n'y avait pas d'anomalie.

M. Jean-Claude PROPIN interroge sur l'avenir du projet de plate-forme de broyage prévue sur cette parcelle ; M. Pascal GODRIE répond que les deux projets sont possibles sur la parcelle.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VU le PLUI du Haut-Limousin, approuvé en date du 20 juin 2022 et devenu opposable en date du 09 mars 2023,

VU le projet de promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives,

CONSIDERANT que le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque est d'intérêt général, Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique proposé par la Société « TENERGIE » d'une durée de 40 ans en vue de permettre l'implantation de la centrale photovoltaïque sur la parcelle cadastrée C 37.

Pour	Contre	Abstention
1.5	2 M. Jean-Claude PROPIN	1 Mme Arielle RAULT
	M. Vincent DUTHOIT	

M. Jean-Claude PROPIN précise qu'il vote « contre » en raison de la durée de 40 ans du contrat (durée qu'il juge trop longue).

6 - <u>2024-069 – Signalisation horizontale dans la traversée du bourg de Mézières-sur-Issoire –</u> Demande de Subventions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental souhaite entreprendre des travaux de renouvellement de la couche de roulement, programmés dans le courant de l'année 2025. Cette intervention se situera entre les panneaux des entrées d'agglomération du bourg de Mézières-sur-Issoire, sur les avenues de Bellac, de Seltz et de Confolens, soit environ 1 700 mètres.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dossier de signalisation horizontale dans la traversée du bourg de Mézières-sur-Issoire réalisé par l'ATEC 87 en septembre 2024, lequel est estimé à 10 000 € HT soit 12 000.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Budget Primitif 2025 ce dossier et de solliciter le Conseil Départemental et de tout autre organisme afin d'obtenir les aides financières nécessaires à la réalisation du projet, de constituer les dossiers de demande de subventions, et de l'autoriser à signer tous documents y afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De retenir le projet « Signalisation horizontale dans la traversée du bourg de Mézièressur-Issoire »
- De solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental et de tout autre organisme susceptible d'apporter un concours financier.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE:

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Questions diverses

- Concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables M. Frédéric PASQUET prévoit d'interroger la chambre d'agriculture sur les contraintes liées aux zones naturelles protégées ; il pense que la chambre d'agriculture peut faire évoluer la situation.
- M. Pascal GODRIE informe le conseil de la programmation d'une visite de Mme la Sous-Préfète sur la commune début novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

La secrétaire de séance, Mme Marie-Hélène DESBORDES Le Maire, Mr GODRIE Pascal

7

- Approbation du procès-verbal en séance du conseil municipal du 26/09/2024 :

Pour	Contre	Abstention
16	00	00